

Le point sur...

La 19^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Varsovie, 11-22 novembre 2013)

www.diplomatie.gouv.fr



« Oui, le dérèglement climatique à l'œuvre est bien plus qu'une série de données scientifiques au demeurant incontestables et alarmantes. Le chaos du monde est là, sous nos yeux, sauf si nous refusons de le voir : la température s'accroît ; les océans montent ; les déserts gagnent ; la calotte glaciaire fond à haut rythme ; les ouragans, les cyclones, les tempêtes emportent tant de vies humaines. [...]

La tragédie des Philippines confirme que ce n'est pas une éventualité pour après-demain, mais une certitude pour aujourd'hui. Je renouvelle notre solidarité au peuple philippin....Si la France s'est portée candidate pour accueillir la conférence sur le climat de 2015, c'est, face à ce dérèglement massif, avec vous tous, pour proposer un espoir. »

Laurent Fabius

Discours devant la Conférence des Parties réunie à Varsovie le 22 novembre 2013



Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, et Pascal Canfin, ministre délégué chargé du Développement

À la suite de la publication du premier volume du cinquième rapport du GIEC qui a rappelé l'urgence d'une action internationale pour lutter contre le changement climatique, les 195 Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont réunies à Varsovie du 11 au 22 novembre 2013 pour établir les fondations du futur accord de 2015. La volonté de conclure en 2015, à Paris, un accord universel sur le climat a été confirmée ainsi que la nécessité d'accélérer le travail préparatoire, tant au niveau national que multilatéral, en vue de la Conférence de Lima fin 2014 (COP 20).

La France, représentée par le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Philippe Martin, et le ministre délégué chargé du Développement, Pascal Canfin, a été officiellement désignée pour accueillir et présider la conférence sur le climat en 2015 (COP 21).

Ce qu'il faut savoir

- **Sur la préparation de l'accord de 2015:** les États se sont engagés à accélérer leur préparation nationale, leurs travaux techniques et, pour ceux qui seront prêts, à remettre leurs offres de contribution au futur accord, au premier trimestre 2015.
- **Sur le volet financier:** les pays développés ont ouvert la voie à une première capitalisation du Fonds vert en 2014 et ont réaffirmé leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an en 2020, de sources publiques et privées. Par ailleurs, le Fonds d'adaptation a été abondé à hauteur de 100 millions de dollars – dont 5 millions engagés par la France –, ce qui lui permettra de poursuivre ses activités d'aide aux pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.
- **Sur l'adaptation:** la COP 19 a créé un mécanisme pour traiter de la question des pertes et dommages. Des actions de coopération et de mobilisation d'acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la Convention pourront démarrer dès l'an prochain.
- **Sur les mécanismes techniques:** des décisions ont été adoptées sur les forêts (REDD+), les transferts de technologie et la transparence des actions de réduction des émissions (MRV). Ces thèmes étaient depuis de nombreuses années au centre d'âpres discussions, qui ont trouvé leur dénouement à Varsovie.

■ **Le cadre climatique international doit être renforcé**

Le protocole de Kyoto est aujourd'hui le seul instrument international juridiquement contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Adopté en 1997, puis entré en vigueur en 2005, il fixe des objectifs de réduction des émissions de GES des pays développés pour la première période d'engagement, de 2008 à 2012. Prolongé jusqu'en 2020 lors de la Conférence de Doha, il ne peut à lui seul enrayer le changement climatique car il ne concerne que 15% des émissions globales de GES.

L'ensemble des Parties s'est donc fixé comme objectif d'aboutir en 2015 à un accord qui assurerait une participation universelle tout en prenant en compte les capacités de chaque État, leur complémentarité et leur comparabilité. C'est à Paris en 2015 que les 195 Parties doivent s'accorder sur les termes de cet accord qui créera un nouveau régime climatique.

■ **Le chemin vers Paris Climat 2015 a été précisé à Varsovie**

Varsovie a permis de fixer un calendrier et de lancer le travail national de préparation des engagements qui seront pris dans le cadre de l'accord de 2015.

Les décisions adoptées dans les dernières heures de la négociation demandent en effet aux parties de commencer ou d'intensifier leur pré-



Paris Climat 2015 ne devra pas être une conférence pour essayer mais une conférence pour décider. Rendez-vous à Paris dans deux ans mais, auparavant, rendez-vous chaque jour pour la sauvegarde de notre planète.



Laurent Fabius

paration pour des «projets de contributions déterminées au niveau national» et de les communiquer «bien avant la COP 21 (au cours du premier trimestre de 2015, pour les parties prêtes à le faire)».

Cet échéancier permettra d'assurer une participation large et donnera suffisamment de temps pour un examen de ces contributions au regard des objectifs de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Parallèlement, le contenu de l'accord sera négocié par les Parties dès le mois de mars 2014, avec comme objectif de disposer à la 20^e Conférence des Parties à Lima, au Pérou, fin 2014, des «principaux éléments de l'accord».



« En désignant mon pays, la France, vous nous confiez la mission de vous accueillir à Paris pour agir. Nous le ferons avec humilité, parce que le défi est considérable. Nous le ferons avec responsabilité, car nous voulons que cette conférence 2015 soit porteuse de solutions. Le succès espéré sera votre succès, celui de la volonté des 195 États réunis.

En comportant des engagements, en apportant des solutions, l'accord que nous souhaitons pour 2015 devra favoriser un nouveau modèle économique, de nouveaux modes de production et de consommation, une plus grande solidarité entre le Nord et le Sud. Les cadres de l'accord, nous les connaissons, ils ont été fixés à Durban. Nous connaissons les principes à respecter : équité, responsabilités communes mais différenciées, solidarité. Un accord juridiquement contraignant et applicable à tous, mais équilibré et qui concilie atténuation, adaptation et moyens de mise en œuvre, notamment, parce que c'est essentiel, financiers. Pour être durable, nous savons aussi que cet accord devra être suffisamment souple pour se renforcer au cours du temps. »

Laurent Fabius

Discours devant la Conférence des Parties réunie à Varsovie le 22 novembre 2013

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Le site de la COP 19 de Varsovie avec les décisions adoptées
www.unfccc.int/2860.php#decisions

Le site du ministère des Affaires étrangères
www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/environnement-et-developpement/lutter-contre-le-changement/conference-paris-climat-2015-cop21/article/19e-conference-des-parties-a-la-109218

Le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr/En-direct-de-Varsovie.html



› **Retrouvez en ligne le rapport sur Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris Climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global**

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/rapports/article/les-collectivites-territoriales-109072

**Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction du développement et des biens publics mondiaux
Sous-direction de l'environnement et du climat**

Antoine Michon – antoine.michon@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris cedex 15

